Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Feuillet n°2026/
Publié le 23/10/2026
ID : 044-200067635-20261013-10_2026_17-AU

M. Le Président : Jérôme LETOURNEAU

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2026

Décision du 13 octobre 2026

10.2026-17	**PATRIMOINE** **Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « mission d'études géotechniques dans le cadre du projet d'extension du siège communautaire »**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°05.05.2026-01 du Conseil communautaire en date du 5 mai 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT que la société Ginger BTP d'Angers, sise Centre d'Activités La Garde 1 – Chemin de la Salette - AVRILLE, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée en sus d'être l'offre économique la plus avantageuse,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de contractualiser avec la société Ginger BTP d'Angers, sise Centre d'Activités La Garde 1 – Chemin de la Salette - AVRILLE, pour la mission d'études géotechniques dans le cadre de l'extension du siège communautaire pour un montant de 11 300,00€ HT comprenant :

- Mission G2 (étude géotechnique de conception) phase Avant-Projet + G5 (diagnostic géotechnique perméabilité des sols) : 6 200,00 € HT
- Misson G2 phase Projet : 1 500,00 € HT
- Options G4 (mission de supervision géotechnique d'exécution) :
 - G4 phase Etude : 1 500,00 € HT
 - G4 phase suivi : 2 100,00 € HT

Soit un montant de 13 560,00 € TTC

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

A Clisson
Le 22/10/2026
Jérôme LETOURNEAU
Président

CLISSON SÈVRE ET MAINE AGGLO